



DEB 2024-5

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401008-20240319-2024-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2024

République Française
Département de Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LA ROQUE ALRIC**

Le 19 mars 2024 à 18h30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, sous la présidence de monsieur José LINHARES, maire de la commune de La Roque Alric.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 7

Nombre de membres en exercice : 7

Date de la convocation : 12/03/2024

Etaient présents : LINHARES José, LAGUNA Elodie, CASADO ESCOBAR Sylvia, LINHARES Tiffanie et SEVIN Rolland.

Etaient absents : THOMAS SOUMILLE Coraline (pouvoir donné à CASADO ESCOBAR Sylvia) et HEREDIA Justine (pouvoir donné à LAGUNA Elodie).

Secrétaire de séance : LAGUNA Elodie

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2023

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître les résultats suivants :

	Résultats de clôture 2022	Résultats de l'exercice 2023	Résultats de clôture 2023
Fonctionnement	33 061,84 €	31 302,73 €	64 364,57 €
Investissement	43 350,87 €	- 19 425,44	23 925,43 €
Total Cumulé	76 412,71 €	11 877,29 €	88 290,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

L'adjointe entendue,

Après que le Maire se soit retiré de l'Assemblée,

Approuve les montants de clôture 2023.

Dit que les montants de clôture de 2023 seront repris dans le budget primitif 2024 de la commune comme suit :

- 64 364,57 € en section de fonctionnement
- 23 925,43 € en section d'investissement

Procède à la signature des documents budgétaires.

Pour : 6 | Contre : 0 | Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Roque Alric,
Le 20 mars 2024.

La secrétaire de séance,
LAGUNA Elodie



Le Maire,
LINHARES José

